

SÉNAT DE BELGIQUE

SESSION DE 1918-1919

COMMISSION DES PÉTITIONS

FEUILLETON AU 4 FÉVRIER 1919

Pétitions sur lesquelles la Commission a statué.

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
---------------------	--

1.

13.

Par pétition datée d'Anvers, les sieurs K. Adriaenssens et L. Louette, président et secrétaire de l'Association d'enseignement « Diesterweg », et au nom de cette association, émettent le vœu que l'enseignement, aussi bien libre qu'officiel, soit donné exclusivement en flamand, dans la partie flamande du pays ;

que l'administration, dans tous ses détails, se fasse exclusivement en flamand pour les habitants du pays flamand ;

que les commandements et les ordres soient donnés en flamand aux militaires flamands ;

que l'application des lois soit faite entièrement en flamand dans la partie flamande du pays.

DÉCISION :

Ordre du jour.

2.

6.

Le sieur H. De Poorter, détenu à la prison de Louvain, sollicite sa libération.

DÉCISION :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

Le Président,
Comte T'KINT DE ROODENBEKE.